

Genre du véhicule Voit. de tourisme §)		Marque de fabrication R O V E R		Type Landrover "88" - DIESEL Regular - Serie II		Modèle années 1958	Bordereau-type n° 2' 6 1 7 - A								
Caractéristiques "88" = empattement 2'235 mm. - Moteur DIESEL "2 Litre". - Pédales suspendues - Embrayage à commande hydraulique *) Carburant mazout/diesel Nombre de cylindres 4															
Constructeur du châssis The ROVER Co. Ltd., Solihull (Warwickshire) GB															
N° du châssis frappé à l'avant à droite, s/support avant du ressort et sur plaquette constructeur															
N° du moteur frappé à l'avant à gauche s/bloc-moteur, au-dessous sortie échappement du 1er cyl.															
Type du moteur 2 Litre DIESEL															
Position du mol. à l'avant Frein-moteur ---															
Cylindrée 2'052 cm³ Frein de remorque ---							Dimensions ext. en mm								
Temps 4		Transmission Mec., synchr.		Trenil/Cabest. s/demande		Longueur 3'620									
Refroidissement eau		Nombre vit. avant 8 (4x2)		Crochet de rem. s/demande**)		Largeur 1'650									
Entraînement s/toutes roues		Vitace en fre		Vels avant 1'310		Hauteur 1'950									
Nombre d'axes 2		Vitace en prise dir. env. 80 km/h		Vels arrière 1'310		Empattement 2'235									
Nombre de pneus 4		Bloquage différentiel aucun		Diam. de bras. 11.20/11.30		Perte à faux arr. 830									
Frein à pied hydraulique, à expansion interne, sur toutes les roues															
Frein à main mécanique, à expansion interne, sur arbre c.v. (tringle), resp. s/roues arrière															
Poids		avant		arr.		total		Presumaliquas	avant		arr.		Dimensions int. en mm		
A vide		800		630		1'430		Dimension +)		6.00-16		6.00-16		6 Ply	Longueur 1'090
Charge utile+)		20		710		730		Charge pneu+)		605		605		Trackgrip	Largeur 920/1'440
Total +)		820		1'340		2'160		---		---		---		---	Hauteur 1'200
Garantie de fabr.		---		---		2'160		---		---		---		---	Hauteur ridelles 280/495
Poids max. garanti pr. traîn rouler (***)				Nombre de portes 2				Porte à faux err. 600							
Directions: position à gauche - s/dem.; à droite				Marque du moteur ROVER				C. V. frein 52 DIN							
Aléage 85,723				Course 88,900				C. V. impôts 10,452							
Forme de la carrosserie Torpedo avec capote (commercial) - s/demande: toit métal, amovible ++)															
Nombre de places: total 6 - 7 +++)								(avant 2-3 milieu --- arr. 2+2)				Places debout ---			
Siège arrière ---								Siège-car ---							

*) A partir des Nos. châssis : 149'800'001 et 150'800'001 pour vhc. av. direction à gauche
147'800'001 et 148'800'001 pour vhc. av. direction à droite

Phares: marque	2/ LUCAS "Continental NL-700"	Indicateurs de direction	4/ clignoteurs av. lampe-témoin et minuterie
Feux de croisement	2/ Bilux	AV=à côté f. pos.(or.) - AR=au-dessus f.AR (or)	
Feux de position	2/ séparés, à l'AV s/ailes****)	Essuis-glace	2/ électriques
Phare brouillard	---	Avertisseur	1/ électrique (1-ton)
Feux arrières	2/ comb. av. feux stop	Rétroviseur	2/ à l'extérieur s/ailes avant
Réfecteurs	2/ comb. av. feux AR et stop	Indicateur de vitesse	cadran km/h
Feu stop	2/ comb. av. feux AR	Figurine de radiateur	aucune
Eclairage N° de contrôle	1/ à gauche pr. plaque haute		

Phare marche arrière

Équipement électrique

12 Volts

Mesure du bruit 91 dB à 3'500 t/min. §§) - Orifice échappement derrière roue AR vers la gauche

Observations et exceptions §) Exécution camion: sans sièges à l'arrière (voir carte-type 2'617-B).

§§) Bruit échappmt. et moteur: dépasse limite autorisée de 85 dB. A partir 1.1.59, ne pourront être immatriculés que les vhc. ne dépassant pas 85 dB.

|| (Décision DRJP du 25.7.1958, ensuite de l'analyse de fréquence du 23.6.1958.)

**Rétrocession des droits de douane: équipement selon décision DMF du 10.2.1950.

***Poids de remorquage: peut démarrer facilement dans une côte de 15% (chargé) avec une remorque de 4'000 kg. La décélération des freins doit être contrôlée lors de l'immatriculation du train (ACF du 20.8.1957).

****Feux de position: fonctionnent simultanément avec les feux de route et les feux code.

+Charge utile / pneus: charge utile réduite à 600 kg chauffeur compris, vu capacité de charge des pneus insuffisante. Avec pneus de capacité supérieure, la charge utile pourrait être augmentée. (Ne pas dépasser la garantie de fabrique.)

++Dispositif de protection nécessaire derr. siège conducteur lors du transport marchandises.

+++Sièges: sièges avec dossiers s/coffres des roues arrière.

Lieu et date de l'expertise-type Thoune, le 3.6.1958 - Zurich, le 11.6.1958
Berne, le 23.6.1958

La Commission d'expertise-type